

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JUST PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 aout, Le Conseil municipal de la commune de SAINT-JUST s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil. La séance s'est ouverte à 20h sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick LEVET.

Date de la convocation : 20/08/2024

Nombres d'Elus présents : 12/13

Nombres de votants : 13/13

Pouvoirs : M. PERREAUD donne pouvoir à M. LEVET

LEVET Patrick	X	CHAURAND Anne	X
FLAMAND Catherine	X	CROISY Daniel	x
SUCHET Gabriel	X	JOSSERAND Christiane	X
PERREAUD Pascal	ABS	KARA Ramazan	X
ANDRE Renée	X	LABRANCHE Guy	X
BAMPA Joëlle	X		
CARON Catherine	X		
MARIE Audrey	X		

Secrétaire de séance désigné (Article L2121-15 du CGCT) : Catherine CARON

Monsieur le Maire, Patrick LEVET, demande aux membres du conseil s'il y a des remarques sur le précédent Procès-Verbal du 11 juillet 2024.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente du 11 juillet 2024.

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame FLAMAND, 1^{ère} adjointe, rappelle la demande faite par la nouvelle gérante du Bar-Tabac Le Justinois, Mme LEVET Alice, de pouvoir occuper une partie du domaine public afin d'installer une terrasse ouverte.

Le dossier étant complet, il convient de traiter la demande.

Mme LEVET souhaite installer une terrasse ouverte sans emprise au sol d'une surface de 28.08m² soit 7.20m x 3.90m.

La délimitation prévue se fera avec des pots de fleurs.

Mme FLAMAND informe les membres du conseil que le montant d'une redevance doit être statuée. Il est proposé 10€ le m², ce qui ferait une redevance annuelle de 281€.

Pour l'année 2024 : 92€ (du 1 septembre 2024 au 31 décembre 2024)

Pour l'année 2025 : 281€

M. le Maire précise qu'il ne prend pas part à la discussion ni au vote puisqu'il est question de sa fille.

Les membres du Conseil statue pour une redevance annuelle de 10€ le m²

• **DELIBERATION N°2024-32**

AUTORISATION TEMPORAIRE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR TERRASSE OUVERTE – BAR TABAC « LE JUSTINOIS »

VU la demande en date du 11/07/2024 par laquelle Mme LEVET Alice demeurant à 162 Allée des Sureaux 01250 SAINT-JUST, demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public au droit de son établissement sise 4 Place du Centre Village,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment l'article L3111.1;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU l'état des lieux ;

Considérant l'intérêt pour la commune de renforcer l'attractivité du centre village,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de :

- **APPROUVER** l'arrêté portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public ci jointe y compris la redevance mentionnée dans cet arrêté
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents afférents
- **AUTORISER** le comptable public assignataire à effectuer les opérations résultantes de la présente décision

Vote :

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

PREEMPTION – PROPRIETE CURRAT

M. le Maire rappelle au Conseil s'être rapproché de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain afin de préempter sur les parcelles A206 et A205p située au 461 Route de Ceyzériat, appartenant à M. CURRAT, et bénéficiaire de son aide dans cette opération.

La préemption porte sur les 4325m² pour un coût total de 304 200€, signature prévue fin octobre.

M. le Maire explique que le but de cette préemption est que la commune puisse avoir une réserve foncière qu'elle puisse maîtriser pour d'éventuels projets futurs.

Il est prévu de démolir la bâtisse afin de remettre le terrain à plat et ainsi obtenir un tènement propre.

M. LEVET informe que plusieurs scénarios de portage (= mensualités) sont proposés. Un rendez-vous est prévu avec M. BISSON (Trésorerie) à ce sujet.

VOIE DOUCE

M. le Maire informe les membres du Conseil sur l'avancée du projet de la Voie douce.

Rappel du contexte : projet de réalisation d'un aménagement cyclable entre le centre village de SAINT-JUST et celui de MONTAGNAT, en passant par le hameau de La Torchère.

M. LEVET expose les opérations qui ont été réalisées quant à la faisabilité actuelle de la Voie douce.

- Un relevé topographique a été réalisé concernant le futur tracé. Il est apparu qu'il n'y avait pas 2m de chaque côté de la route, hors la largeur requise est à minima 2.50m. Afin d'obtenir la largeur souhaitée tout le long du tracé, l'achat de foncier sur 1km serait nécessaire.

- Un radar pédagogique a été installé en juin afin d'obtenir un relevé sur le nombre de véhicules entrants et sortants, ainsi que les vitesses moyennes et maximales observées dans les deux sens de circulation. Les données recueillies montrent une circulation relativement constante avec des vitesses moyennes qui restent raisonnables.

Suite à ces éléments, Grand Bourg Agglomération propose de réaliser une voie partagée avec marquage au sol.

Les membres du Conseil souhaite que la Commission urbanisme et travaux se réunisse pour revoir le projet.

PROJET CENTRE VILLAGE

➤ Nettoyage Centre Village

M. le Maire informe les membres du conseil que le Centre village est en cours de rénovation/nettoyage, surface de 800m².

Travaux effectués : nettoyage des pavés, nettoyage du mur (11 781€)

Devis en attente : muret et couvertines (7 500€ TTC) - terrain central géotextile + gravier : (8 700 € TTC)

➤ Projet sculpture Centre Village : Atelier 1538

M. le Maire rappelle aux membres du conseil la présentation faite par l'Atelier 1538 d'une sculpture en forme de Fougère, symbole historique de la commune, en acier soufflé.

M. le Maire informe du montant donné par l'Atelier : devis d'un montant de 13 776 €

Décision du Conseil :

Après avoir eu connaissance de ces informations et après discussion, les membres du Conseil souhaitent revoir le projet sur la rénovation du Centre Village. En effet, différents avis sont apportés sur les possibilités concernant le projet d'aménagement du Centre Village. Les devis en attente ne seront donc pas signés ainsi que celui pour la sculpture.

La commission urbanisme/travaux se réunira prochainement afin de travailler sur ce nouveau projet.

STATIONNEMENT VELO

• DELIBERATION N°2024-33

APPEL A PROJET STATIONNEMENT VELO

Dans le cadre du déploiement de sa politique cyclable, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens des habitants du territoire.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a lancé un appel à projets stationnement vélo proposant aux communes la fourniture et la pose d'arceaux de stationnement vélo de couleur rouge et au logo de Grand Bourg Agglomération selon les modalités suivantes :

- Quantité d'arceaux :
 - Jusqu'à 1 arceau pour 60 habitants pour les communes de moins de 5 000 habitants
 - Jusqu'à 1 arceau pour 40 habitants pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Lieu d'installation :
 - Pose minimale de 2 arceaux par emplacement, sur le domaine public accessible en permanence y compris la nuit

- Choix des lieux d'installation des arceaux laissé aux communes, en privilégiant les pôles générateurs de déplacements tels que les centres-bourgs, lieux publics, pôles de services, écoles, lieux d'emploi, arrêts de transports en commun ou aires de covoiturage.
- Participation financière des communes à hauteur de 25 % du coût de la prestation de fourniture et, le cas échéant, de pose du dispositif.

La commune de SAINT-JUST peut prétendre à 11 arceaux vélo sur son territoire. Il est proposé de déposer auprès de la communauté d'agglomération une demande pour 4 arceaux (arceaux+ installation) qui seront installés aux lieux suivants :

- 4 arceaux installés à Centre Village 01250 SAINT-JUST

Si l'ensemble de ces installations sont retenues par la communauté d'agglomération, le coût pour la commune s'élèverait à 246.53 € TTC. Cette participation sera inscrite au compte 6568.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de répondre à l'appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et de solliciter 4 arceaux et pose
- **DECIDE** de verser à la communauté d'agglomération une participation financière de 246.53 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

Vote :

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VOIRIE

➤ **DELIBERATION N°2024-34**

Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Revermont Sud – Avenant n°1

En préambule, il est rappelé que, depuis 2019, ont été mis en place par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale.

Dans la même démarche, une nouvelle convention de groupement de commandes a été conclue en 2023, pour une durée illimitée. Concernant le secteur Revermont Sud, la convention a été conclue entre les collectivités suivantes :

- Commune de Bohas-Meyriat-Rignat,
- Commune de Ceyzériat,
- Commune de Cize,
- Commune de Hautecourt-Romanèche,
- Commune de Jasseron,
- Commune de Montagnat,
- Commune de Ramasse,
- Commune de Revonnas,
- Commune de Saint-Just,
- Commune de Tossiat,
- Commune de Villereversure,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Les parties à la convention ont désigné la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en qualité de coordonnatrice du groupement de commandes.

La commune de Tossiat a émis le souhait de se retirer du groupement de commandes à compter du 1^{er} janvier 2025.

Conformément à l'article 7 de ladite convention, « toute modification de la présente convention prendra la forme d'un avenant à ladite convention et devra être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes. Les délibérations des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes seront notifiées au coordonnateur. »

Aussi, un avenant à la convention de groupement de commandes doit être conclu afin de prendre en compte le retrait de la commune de Tossiat du groupement de commandes. A compter du 1^{er} janvier 2025, la liste des membres du groupement de commandes figurant à l'article 2 de la convention est donc modifiée comme suit :

- Commune de Bohas-Meyriat-Rignat,
- Commune de Ceyzériat,
- Commune de Cize,
- Commune de Hautecourt-Romanèche,
- Commune de Jasseron,
- Commune de Montagnat,
- Commune de Ramasse,
- Commune de Revonnas,
- Commune de Saint-Just,
- Commune de Villereversure,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale - Secteur Revermont Sud ;
- **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit avenant, et tous documents afférents.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ECOLE

➤ Rentrée scolaire 2024-2025

M. SUCHET, adjoint et délégué aux affaires scolaires et du personnel, informe les membres du conseil que l'équipe des agents communaux affectés à l'école a deux nouvelles recrues pour l'année 2024-2025.

Plusieurs CV ont été reçus et suite aux différents entretiens, ont été retenus :

- **Mme CROST Marie-Christine** qui assurera le poste d'agent technique polyvalent afin d'effectuer le ménage des locaux scolaires mais également la surveillance pendant la pause méridienne en appui aux ATSEM.

- **Mme ANDRE Jessy** qui assurera le poste d'agent d'animation pendant la pause méridienne.

TELEPHONIE

Mme FLAMAND, 1^{ère} adjointe, informe que suite à des problèmes récurrents sur le réseau fibre, plusieurs prestataires ont été sollicités afin de changer de prestataire fibre (actuellement K-NET) sur l'école, la mairie et la bibliothèque.

La proposition de MACON COMMUNICATION (actuel prestataire téléphonie) a été retenue pour un cout de 1800€ au total.

Mme FLAMAND informe également que la bibliothèque, de ce fait, a un nouveau numéro de téléphone : 04 74 23 13 05.

SUBVENTION RENOVATION SALLE DES FETES

Mme FLAMAND, 1^{ère} adjointe et en charge du projet de rénovation de la salle des fêtes, informe le conseil de s'être renseignée auprès de la région concernant les aides possibles pour le projet de Rénovation de la salle des fêtes.

Après avoir étudié le projet, M. Xavier BRETON, député régional, a émis un avis très favorable quant à une subvention possible au titre su bonus ruralité 2022-2026.

Le dossier de demande de subvention sera donc déposé et modulé en fonction de l'appui du fond vert du projet.

CCAS

Mme ANDRE, adjointe et déléguée au CCAS, informe les membres du Conseil des faits suivants :

- Reprise de la Conseillère numérique, Mme BERTIN
- Réunion du CCAS courant Octobre
- Pendant la canicule, vigilance faite auprès de plusieurs personnes de la commune (visites, prise de nouvelles, numéros donnés en cas d'urgence)
- Rendez-vous pris avec M. FAUGERE pour la mise en place de l'intervention de Sensibilisation sécurité routière.

INFOS DIVERSES

- Reprise des cours Sport et Bien-être : le lundi 02 septembre à 9h / 10h (salle des fêtes) et mercredi 04 septembre 19h45 / 20h45 (Rosepommier)
- Réunion de reprise des Associations communales (Tarot, Eveil Bouliste, Passion danses et les Retraités) le lundi 3 septembre pour remise des clés et convention
- Plan Communal de Sauvegarde : réunion faite fin aout avec l'association Egée et la Commission pour la suite de son élaboration.
- Arrivée des gens du voyage (environs 600 caravanes) à l'occasion de leur Rassemblement Evangéliste du 03 au 15 septembre 2024 sur l'aérodrome de Jasseron. Prise en charge de l'organisation par la Préfecture (sécurité, mise en place,etc)

PROCHAIN CONSEIL LE 26 SEPTEMBRE A 20H

Observations :

PV approuvé lors de la séance du

Secrétaire de séance,
Catherine CARON

Le Maire,
LEVET Patrick



L'Adjoint délégué

Catherine FLAMAND

